

COMPOSITION DU DOSSIER PERSONNEL

Conformément aux annexes III des arrêtés de spécialité du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, les candidats « **doivent obligatoirement présenter un dossier retraçant leurs expériences bénévoles et / ou professionnelles en matière d'animation et explicitant leurs motivations pour la spécialité du Brevet Professionnel.** »

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PERMETTRA PAS DE PARTICIPER A LA VERIFICATION DES EXIGENCES PREALABLES.

Le dossier, présenté selon le plan proposé ci-après, se compose d'environ six pages. Il doit être dactylographié, paginé, clair et lisible et comporter un sommaire.

Première partie : (Uniquement pour les spécialités Animation Culturelle et Sociale)

● **Pour la Spécialité AC** : Vous présenterez *un descriptif de votre pratique personnelle dans un support d'activité culturelle.*

● **Pour la Spécialité AS** : Vous fournirez *obligatoirement les preuves de 6 mois d'expérience en matière d'animation* (Fiches de paie ou attestations signées avec cachet de l'établissement précisant la durée de l'expérience).

Seconde partie : (Pour toutes les Spécialités)

Présentation de vos expériences en matière d'animation en statut bénévole ou salarié.

De votre première expérience à aujourd'hui, vous préciserez : les types de structures d'accueil ainsi que vos fonctions dans ces structures, les animations menées ainsi que les publics concernés, et enfin vos impressions.

Troisième partie : (Pour toutes les Spécialités)

Présentation de vos motivations pour la spécialité choisie du Brevet Professionnel.

COMMENT SE PASSE L'ENTRETIEN ORAL ?

Durant quinze à trente minutes, vous présenterez votre dossier selon le plan proposé et répondrez aux questions des examinateurs.

BREPS**Arrêté du 13 Décembre 2005 et annexes****Les compétences**

Le Brevet professionnel certifie l'exercice des compétences suivantes contre des associations, des entreprises, des municipalités ou de collectivités territoriales :

- Conduire ou accompagner une action de médiation et d'animation en encadrant des activités et en favorisant l'expression et le développement de la relation sociale ;
- S'adapter aux personnes et aux situations, en assumant la responsabilité et en assurant la protection des pratiquants et des intervenants avec d'autres intervenants ;
- Communiquer dans son environnement professionnel et intérieur de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure ;
- On peut acquérir des compétences complémentaires par le biais des Certificats de Qualification Professionnelle.

4 UC TRANSVERSALES**4 UC TRANSVERSALES**

- UC 1 : EC de conduire une action d'animation dans des situations de la vie sociale ;
- UC 2 : EC de reconnaître les caractéristiques et les besoins des publics ;
- UC 3 : EC de reconnaître les besoins et ainsi que son évaluation ;
- UC 4 : EC de reconnaître le fonctionnement de la structure ;

5 UC LIÉES A L'ACTION

- UC 5 : EC de mener une action d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;
- UC 6 : EC de accompagner un groupe dans le cadre d'une action d'animation et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;
- UC 7 : EC de maîtriser les connaissances nécessaires à la conduite d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;
- UC 8 : EC de conduire une action d'animation et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;
- UC 9 : EC de maîtriser les outils et les techniques de mise en œuvre d'une action d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;

1 UC D'ADAPTATION : UC10 proposées par chaque organisme de formation

Le profil du BREPS « Animation Sociale »

L'Animateur social utilise ses techniques d'animation de loisirs avec comme objectif le lien social (insertion, maintien de l'autonomie, responsabilisation) dans des structures accueillant des publics spécifiques du type Foyer de Jeunes, Travailleurs, Maison de retraite, Maison d'Accueil Spécialisée.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique d'animation sociale :

Il prend en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics, les valeurs et les rôles qui lui sont liés. Il apprécie les potentialités des personnes concernées par son action d'animation. Il définit des modes d'intervention adaptés à son public. Il encadre les groupes dans le cadre de ses animations. Il évalue les effets de son animation sur les publics.

2- Il encadre des activités d'animation sociale :

Il conçoit un projet d'animation sociale. Il participe à la mise en œuvre de partenariats locaux. Il réalise de manière autonome des animations sociales. Il met en œuvre des situations facilitant la mise en relation des personnes et des groupes. Il met en œuvre une action d'animation en vue du développement de l'expression et de la relation sociale. Il soutient l'émergence de projets à caractère individuel ou collectif. Il participe à un processus global de maintien des capacités relationnelles et sociales de la personne. Il participe à un processus de maintien ou de développement de l'autonomie physique et psychologique de la personne ;

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation sociale .

Il participe à la gestion et à la promotion des activités de la structure. Il communique sur le fonctionnement de la structure qui l'emploie. Il participe à la mise en place de l'offre d'activités dans le cadre de la structure qui l'emploie. Il participe à des réunions de travail à caractère interdisciplinaire.

Il participe à des réunions de travail à caractère partenarial.

La procédure d'entrée en formation

1 - La vérification des exigences préalables (pré-requis) (annexe III des arrêtés de spécialités)

→ Fiche de description à renvoyer à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports + un document écrit récapitulant les expériences bénévoles et / ou professionnelles et explicitant les motivations pour le métier d'animateur social qui sera support d'un entretien oral, tests organisés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports 4 fois par an.

- Le candidat fournit également la photocopie des titres admis en équivalence (BAPAAT, Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, Diplôme Professionnel d'Aide Soignant, Diplôme d'Aide Médico-psychologique, Certificat d'Aptitudes Professionnelles « Petite Enfance », Brevet d'Etudes Professionnelles « Carrières Sanitaires et Sociales », Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles « Services aux Personnes ») ;

- Soit il fournit les preuves de 6 mois d'expériences en matière d'animation.

2 Les sélections

Elles sont organisées par chaque organisme de formation (dossier à retirer auprès des organismes de formation).

3 Le positionnement

Il est organisé par les organismes de formation, après la sélection, avant l'entrée en formation. Il permet de formaliser le parcours individualisé des candidats en proposant des allègements de formation et la prise en compte de la VAE.

Date limite de dépôt des dossiers	Date des entretiens à la Vérification des Exigences Préalables
Le Mercredi 05 Décembre 2007	Le Vendredi 11 Janvier 2008
Le Lundi 28 Janvier 2008	Le Vendredi 29 Février 2008
Le Vendredi 14 Mars 2008	Le Vendredi 18 Avril 2008
Le Mardi 22 Avril 2008	Le Vendredi 23 Mai 2008
Le Lundi 26 Mai 2008	Le Vendredi 27 Juin 2008
Le Lundi 18 Août 2008	Le Vendredi 12 Septembre 2008
Le Mercredi 24 Septembre 2008	Le Vendredi 24 Octobre 2008
Le Lundi 27 Octobre 2008	Le Vendredi 21 Novembre 2008
Le Lundi 17 Novembre 2008	Le Vendredi 19 Décembre 2008

Les arrêtés de spécialité, la liste des formations habilitées en région et des organismes de formation peuvent être consultés sur le site : www.drdjs-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr